

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1988 B 12620
Numéro SIREN : 342 227 626
Nom ou dénomination : COMAUDITEX

Ce dépôt a été enregistré le 19/06/2020 sous le numéro de dépôt 57019



2008656801



REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
PROCES VERBAL DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : COMAUDITEX

Numéro RCS : 342 227 626

Numéro Gestion : 1988B12620

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse : 24 R ERLANGER
75016 PARIS

Numéro du Dépôt : 2020R057019 (2020 86568)

Date du Dépôt : 19/06/2020

- Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire

Date de l'acte : 12/06/2020

Décision 1 : Changement de président

fait à Paris, le 19 juin 2020

1988 B12620

Greffes du tribunal de commerce de Paris Acte déposé le 19 JUIN 2020 Siret N°: R056 019 12 7
--

COMAUDITEX

Société par actions simplifiée au capital de 52.000 €

Siège social : 24 rue Erlanger

PARIS (75016)

R.C.S. PARIS B 342 227 626

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE A
TITRE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 12 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt

Le douze juin à quinze heures

Les associés de la Société se sont réunis au siège social sur la convocation verbale du Président

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, à leur entrée, par les associés présents ainsi que par les représentants et les mandataires des associés non présents.

L'assemblée est présidée par Pierre GABORIAU, Président

Monsieur Patrick VUILLAUME est désigné comme scrutateur

Monsieur Sébastien BRANGBOUR est désigné secrétaire

Le président communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte que 3 associés, représentant actions sur les actions composant le capital social, sont présents ou régulièrement représentés.

Le président déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont déposés sur le bureau par le président :

- la feuille de présence ;
- le rapport du président ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux actionnaires dans le délai de convocation prévu par les statuts.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Changement de Président
- Questions diverses

PG
SB

Le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Pierre GABORIAU de ses fonctions de Président et ce à compter de ce jour.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer en remplacement de Monsieur Pierre GABORIAU président démissionnaire, à compter de ce jour :

Monsieur Sébastien BRANGBOUR

Né le 18 septembre 1979 à BROU SUR CHANTERINE (77)

Demeurant : 144 rue des Etudiants - 92400 COURBEVOIE

Commissaire aux Comptes Inscrit auprès la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris sous le numéro 1100049151

Et ce pour une durée non limitée à compter de ce jour

L'assemblée générale décide que le contrat de travail qui lie la société à Monsieur Sébastien BRANGBOUR en date du 17 mars 2003 en qualité de Commissaire aux Comptes (Niveau III) continuera à poursuivre ses effets.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

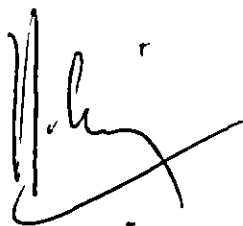
Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée

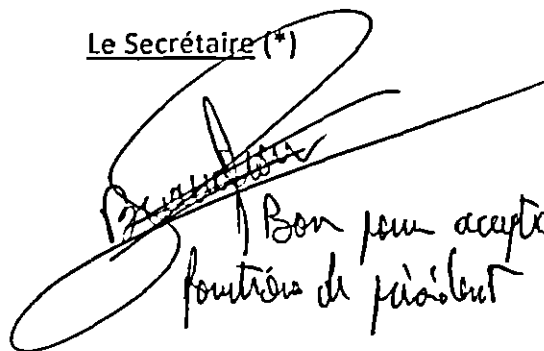
L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président



Le Secrétaire (*)



Bon pour acceptation des
fonctions de président

Le scrutateur

